



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Administration de la mer**

AVIS A LA BATELLERIE

MN 22-2024

Rivière «ADOUR»

Commune de Bayonne

En raison de la manifestation nautique « Course des Fêtes » organisée par le club de l'Aviron Bayonnais sur l'Adour à Bayonne, entre le pont Grenet en aval et les ponts Saint-Esprit et Mayou en amont, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés conformément à l'arrêté préfectoral en date du **11 JUIN 2024**, que la navigation et le mouillage de toutes embarcations, sauf les bateaux et les navires en mission de service public et ayants droit par autorisation municipale, seront interdits :

le samedi 13 juillet 2024 de 11h00 à 13h00

dans une zone comprise entre le pont Grenet en aval et les ponts Saint-Esprit et Mayou en amont à Bayonne.

Anglet, le **11 JUIN 2024**

LE PRÉFET

Pour le Préfet et par subdélégation

L'administrateur principal des affaires maritimes
Philippe PAQUIN

Chef du service administration de la mer